

Objet : *RS - Attribution d'une subvention à l'association La Toupie, le jouet solidaire, pour une étude de faisabilité d'un projet d'une recyclerie de jeux, jouets et livres jeunesse sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévise - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 122-22 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association La Toupie, le jouet solidaire, pour une étude de faisabilité d'un projet d'une recyclerie de jeux, jouets et livres jeunesse sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry est en cours de construction de son nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, les actions en faveur de l'émergence de projets d'économie circulaire, et privilégiant le réemploi, sont fortement attendus et bénéficient d'un budget dédié afin de satisfaire des demandes de subvention d'aide au fonctionnement.

L'association La Toupie, le jouet solidaire, a pour objet le réemploi qualitatif de jeux, jouets et livres jeunesse et l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Le périmètre de son action, pour le démarrage, concerne le bassin chambérien. Elle vise :

- la lutte contre le gaspillage de ressources et la production de déchets,
- l'inclusion par le travail.

Le projet se décline en 4 activités principales : collecte, valorisation, vente et sensibilisation.

La présente demande de subvention concerne la phase de démarrage de l'activité de La Toupie. Il s'agit de soutenir l'émergence du projet par une phase d'étude-action, qui permettra d'ajuster les contours du projet et d'orienter son développement futur. Cette phase de test est en partie aidée par les financeurs de la Place de l'émergence, dispositif géré par France Active. Le soutien de Grand Chambéry permettrait de compléter ce financement et de mettre en œuvre les 7 mois de l'étude-action.

Pour une 1^e année complète, l'association La Toupie espère détourner près de 3 tonnes de jouets et de livres, et d'accompagner 3,3 salariés ETP.

Pour l'année 2022, l'enjeu principal pour l'association La Toupie est de faire émerger l'activité, mettre en place les partenariats pour la collecte, la valorisation en atelier d'insertion socioprofessionnelle, la vente et la sensibilisation, afin d'être pleinement opérationnelle pour l'atteinte de ces objectifs en 2023.

Pour concrétiser le projet de l'association La Toupie et son installation au cœur de Grand Chambéry, il est proposé d'allouer une subvention maximale de 5 000 € à l'association.

Cette aide vise à soutenir l'association pour la phase de démarrage et ne constitue pas une subvention pérenne.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une subvention maximale de 5 000 € à l'association La Toupie, le jouet solidaire,

Article 2 : précise que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 122-22 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'association La Toupie, le jouet solidaire, pour une étude de faisabilité d'un projet d'une recyclerie de jeux, jouets et livres jeunesse sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27624H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27624H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022